



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### programmes

Question écrite n° 75682

#### Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la suppression de l'histoire géographie à titre obligatoire dans les classes de terminales scientifiques des lycées. En effet, ce projet de suppression dans ces classes aboutit à décapiter ce qui a fait la force de l'enseignement secondaire. L'objectif de l'enseignement secondaire étalé sur sept ans était de préparer des adolescents à exercer plus tard des fonctions pivots dans la société grâce à une utile formation générale. En outre, elles ont été et sont, pour les catégories les plus défavorisées, des voies d'accès à l'insertion sociale et nationale grâce à une culture envisagée comme un instrument de dialogue social fournissant un socle de référents communs à un passé et à des territoires. L'histoire et la géographie ne se bornent pas à emmagasiner des connaissances, mais elles deviennent maîtresses de raisonnement. Pour tout citoyen, il est fondamental de prendre parti en toute connaissance de cause, de se décider face à n'importe quelle situation, de démêler l'écheveau des facteurs des grands événements majeurs de notre temps, de la construction des territoires de la mondialisation. L'absence d'un enseignement obligatoire de l'histoire géographie dans les terminales scientifiques privera plus de 50 % des effectifs des séries générales des lycées d'une culture générale, et leur enlève 54 heures d'ouverture sur notre monde. Ils survoleront, en deux ans, ce qu'ils faisaient en trois ans. Elle lui demande de revenir sur ses intentions visant à réduire l'enseignement de l'histoire-géographie dans ces classes.

#### Texte de la réponse

Le Président de la République a présenté, le 13 octobre 2009, les ambitions de la réforme du lycée qui entrera en vigueur à partir de la rentrée 2010. Cette réforme prévoit deux innovations majeures : un accompagnement personnalisé de deux heures pour tous les élèves de la seconde à la terminale et une orientation plus progressive et réversible, qui permet des corrections de trajectoire. La mise en place de ces innovations impliquait d'ajuster les horaires et les programmes des différentes matières. Pour atteindre ces objectifs, le ministre de l'éducation nationale a proposé que la spécialisation intervienne plus progressivement, afin de permettre, encore en classe de première, des changements de parcours pour les élèves qui se seraient trompés dans leur choix en fin de seconde et qui exprimeraient le souhait de changer de série. Cela suppose une évolution de l'organisation pédagogique du lycée. La classe de seconde sera ainsi réaffirmée dans sa vocation de classe de détermination. Elle sera essentiellement consacrée aux enseignements généraux, tout en permettant d'explorer deux disciplines ou champs disciplinaires nouveaux, contre un seul aujourd'hui. La vocation des enseignements d'exploration est de mieux éclairer les choix d'orientation vers les différentes voies ou séries offertes à partir de la classe de première. La classe de première, tout en amorçant un début de spécialisation, sera bâtie sur un tronc commun d'enseignements généraux. L'objectif est clair : permettre aux élèves qui souhaitent changer de série d'avoir uniquement à rattraper les enseignements spécifiques de la série vers laquelle ils se réorientent. Or, aujourd'hui, les élèves de première S suivent deux heures trente de cours d'histoire-géographie par semaine, alors que les élèves de première ES et de L suivent quatre heures de cours. Les programmes et les horaires sont différents. Avec la réforme, les élèves de première suivront tous quatre heures d'histoire-géographie par semaine, et les programmes seront identiques. Ainsi, l'histoire-

géographie fera désormais partie des disciplines fondamentales, communes à tous les élèves des premières générales. L'intégration de l'histoire-géographie dans le tronc commun consacre, en réalité, cette discipline comme un pilier de notre système éducatif, reconnaissant en cela sa contribution essentielle à la transmission d'une culture humaniste. En classe terminale, les élèves des séries ES et L bénéficieront dorénavant d'un enseignement renouvelé d'histoire géographie, pour leur permettre de découvrir et d'acquérir les méthodes et les outils qui leur seront utiles dans l'enseignement supérieur. Enfin, une option facultative de deux heures en histoire géographie sera proposée en terminale S aux élèves qui, par goût ou projet d'orientation, souhaiteront poursuivre cet enseignement au-delà de la classe de première.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Line Reynaud](#)

**Circonscription :** Charente (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75682

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 6 avril 2010, page 3834

**Réponse publiée le :** 27 avril 2010, page 4739